

Image not found or type unknown



Changement de poste / contrat de travail

Par **Emmajdkdbbd**, le **10/01/2024** à **14:33**

Bonjour,

Je suis acheteuse /approvisionneuse, statut Etam dans ma société depuis 2 ans.

Le 19/12 la RH , en 10 min, m'a expliqué que les achats et les appro allaient être séparés et que vu mon profil j'allais allée aux appro.

Cela me fait changer de manager, de services, de collègue , de bureau et de tâches .

Également mon poste deviendrait seulement approvisionneuse et mon statut passerait à empléée au lieu de Etam. J'ai aussi vu qu'on me retirait mon droit de délégation'

Je n'ai pas été prévenue en amont on me l'impose.

Cela est il normal ?

La modification du contrat de travail ne devrait elle pas avoir lieu ? N'aurais je pas dû être consultée au préalable ?

Merci bcp pour votre aide

Mme B.

Par **math64**, le **10/01/2024** à **21:27**

Bonjour,

Qu' entendez vous par "mon droit de délégation" ?

êtes vous représentant du personnel ?

Par **Emmajdkdbbd**, le **10/01/2024** à **21:37**

Bonjour

La délégation de pouvoirs est l'acte par lequel le représentant légal confie à une personne (le délégataire ou fondé de pouvoir), au nom et pour le compte de la société, le pouvoir d'accomplir certains actes déterminés (relevant de la direction administrative, direction technique, direction d'une usine ou d'une succursale, etc.). Le délégataire représente la société dans les limites de ses attributions.

Par **Emmajdkdbbd**, le **11/01/2024 à 05:20**

Bonjour

Non je ne suis pas représentante du personnel

Par **miyako**, le **11/01/2024 à 08:02**

Bonjour,

Tout ceci aurait du faire l'objet d'un avenant à votre contrat de travail ,sauf le retrait de délégation de pouvoir, il faut voir avec un syndicat ou un représentant du personnel si il y en a un..

Cordialement